



ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

N°2026-032

Le Maire de la Commune de Tours-en-Savoie,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route;

Vu le Code de la voirie routière;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription.

Vu la demande de la société OMEGA TELECOM, 23 rue du Marché - 95160 ROMORENCY représentée par Monsieur Samir CABANE, agissant pour le compte de la société ORANGE,

Considérant qu'une intervention dans les chambres Telecom, pour le déploiement et le raccordement de la fibre optique pour le compte d'un client ORANGE, rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la commune de Tours en Savoie sur l'Allée de la Cerisanne,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 03/09/2026 et jusqu'au 30/09/2026, 4 heures dans la période de 7h30 à 18h00, hors WE et JF, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Le dépassement des véhicules y compris les 2 roues est interdit,
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h,
- La circulation est alternée manuellement par piquets mobiles K10 ou feux tricolores.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : la société OMEGA TELECOM.

Article 3 . Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Tours-en-Savoie et le Commandant du groupement de la Gendarmerie de la SAVOIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Tours en Savoie, le 3 septembre 2026

Le Maire, Yann MANDRET



Diffusion :

- SDIS 73, Gendarmerie
- Pétitionnaire